



Rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Tout d'abord, depuis 1960 Benny&Co. est reconnu comme maîtres rôtisseurs au Québec. Notre mission est d'offrir le meilleur poulet et de combler les attentes de notre clientèle. Nous désirons également offrir à nos employés un environnement stimulant et propice à leur épanouissement en harmonie avec les valeurs de l'entreprise. Le respect, l'esprit d'équipe et l'excellence sont au cœur des valeurs que nous véhiculons. Benny&Co. s'engage à exercer et à pratiquer ses activités de manière responsable, éthique, sécuritaire et transparente. L'objectif de ce rapport consiste notamment à réduire les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnements.

Dans le présent rapport, nous détaillerons les politiques ainsi que les processus mis en place par notre entreprise pour diminuer le risque du travail des enfants ou de travail forcé dans ses chaînes d'approvisionnements.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Notre structure et nos activités

Le groupe Benny&Co. regroupe des entreprises québécoises constituées en vertu de la Loi canadienne ou québécoise sur les sociétés par actions. Benny & Frères agit à titre de franchiseur de la bannière Benny&Co. au Québec et en Ontario. La chaîne Benny&Co. est constituée de plusieurs succursales à travers le Québec. Le siège social est situé à Blainville, au Québec.

Finalement, le groupe Benny&Co. exerce principalement ses activités dans les domaines de la restauration, de la transformation alimentaire et de la vente au détail au Québec exclusivement.

Nos chaînes d'approvisionnement

Benny&Co. encourage les producteurs d'ici en s'approvisionnant à plus de 80 % de produits québécois. Plus précisément, nos fournisseurs de première ligne sont présents principalement au Canada et fournissent une vaste gamme de biens et de services :

- Produits alimentaires (frites, filet de poulet pané, fromage en grains, etc.)
- Produits d'emballage (boîte de livraison, sac, etc.)
- Produits nettoyants (dégraisseur, savon à main, moppe, etc.)

Nous sommes fières de collaborer depuis maintenant plus de 8 ans avec nos principaux fournisseurs, ce qui nous a permis de bâtir une relation de confiance au fil des années.



Politique et processus de diligence raisonnable

Code d'éthique

Notre code d'éthique s'adresse à tous nos employés, les membres du conseil d'administration et les dirigeants. Ce code favorise des pratiques commerciales loyales ainsi qu'un environnement de travail sain. Benny&Co. s'attend à ce que chaque personne touchée par le code d'éthique fasse preuve d'intégrité et d'honnêteté.

Code de conduite à l'intention des fournisseurs

Le code de conduite à l'intention des fournisseurs de Benny&Co. reflète les valeurs de l'entreprise. L'entreprise exige que ses fournisseurs respectent le code de conduite dans le but d'appliquer ses exigences de façon adéquate à leurs activités, aux produits et services fournis. Le code de conduite à l'intention des fournisseurs interdit le recours par un fournisseur au travail des enfants et au travail forcé.

Chaque fournisseur doit veiller à ce que dans leur propre chaîne d'approvisionnement il n'y ait aucun recours au travail forcé et au travail des enfants. Les fournisseurs qui ne seraient pas conformes à ce code de conduite doivent aviser dans l'immédiat Benny&Co. s'ils soupçonnent de telles pratiques. Benny&Co. se réserve le droit de demander à ses fournisseurs de fournir des renseignements supplémentaires dans l'objectif de surveiller la conformité de cette présente loi.

Processus de diligence raisonnable

Benny&Co. mène des validations auprès de ses fournisseurs afin de vérifier si ces derniers détiennent une politique sur leur site internet contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Ce processus nous permet de gérer considérablement les risques auprès de nos nombreux fournisseurs.



Risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités commerciales

Nous assurons qu'une validité de nos fournisseurs de première ligne a été entrepris afin de vérifier leur conformité. Nous pensons que tous les membres de la chaîne d'approvisionnement ont un rôle crucial à jouer. Cela dit, nous comptons sur la collaboration entre les différents acteurs principaux de l'approvisionnement pour assurer une conformité des processus, des politiques et du code de conduite, tels que définis dans ce rapport.

Mesure corrective

Notre entreprise n'a pas identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement. Nous n'avons pas eu à mettre en place des mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants. Nous sommes conscients que si la situation change, nous développerons des stratégies pour nous conformer aux exigences.

Mesure prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants

Benny&Co. n'a pas entrepris de mesure pour remédier à la perte de revenu pour les familles vulnérables issues des mesures prises pour évincer le recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Cela dit, nous ne documentons pas l'impact financier de ses mesures.

Formation

Nous mettons en place des formations individuelles à l'intention de nos employés dans l'objectif de sensibiliser notre personnel et de leur fournir les renseignements nécessaires sur le travail forcé et le travail des enfants.

Évaluation de l'efficacité des mesures

Benny&Co. a établi certaines mesures pour réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Toutefois, jusqu'à présent, nous n'avons pas encore pris de mesures pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

